



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du Vendredi 7 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 07 juillet à 18h00 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 03/07/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Nadine MICHON, M. Loïc BOUCHARD, M. Alain NODIN, M. Pierre-Jean LIOBARD, Mme Laëtitia PONGE, Mme Liliane DALLA LIBERA, M. Olivier PASQUAL, M. Jérôme ÉCOCHARD, M. Jean-Baptiste PAULIN, M. Mathieu DESBAT, Mme Françoise BRESSON, Mme Brigitte BOURGEAY

Absents excusés : M. Aymeric TEVISSIN (pouvoir donné à M. Loïc BOUCHARD)
Mme Marie-Charlotte HÉRITIER (pouvoir donné à Mme Brigitte BOURGEAY)
Mme Isabelle ADELINÉ (pouvoir donné à M. Mathieu DESBAT)

Nombre de conseillers en exercice : 16 **présents : 13** **votants : 16**

→ Secrétaire de séance : Mme Laëtitia PONGE

→ Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 01 juin 2023. Après vote, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

CESSION D'UN BIEN COMMUNAL :

Mme le Maire rappelle que lors de la session du conseil municipal du 06 avril 2023, la mise en vente de l'ensemble de la bâtisse de la gare a été actée au prix de 150000 €.
En effet, cette décision a fait suite à la réalisation de diagnostics énergétiques révélant d'importants travaux de mise aux normes à réaliser. C'est pourquoi, la municipalité a décidé de ne pas engager ces travaux et de céder ce bâtiment.

Lors du vote de cette délibération, la mention « vente occupée » aurait dû être précisée pour que la cession en 1 seul lot soit réalisable. Ainsi, les locataires des 2 appartements pourront conserver leur logement (continuité des baux).

Mme le Maire indique qu'une nouvelle estimation a été demandée à un professionnel de l'immobilier car le prix de vente avec maintien des locataires en sera dévalué par rapport à une vente libre de tout occupant.



Ainsi, le prix de 125 000 € pourrait être proposé en laissant une latitude de +/- 10% à Mme le Maire pour vendre ce bien.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi Alur imposant aux bailleurs, à compter du 01/01/2023, d'effectuer des diagnostics immobiliers pour les logements en location dont le permis de construction date de plus de 15 ans : un diagnostic sur les installations d'électricité et un diagnostic sur les installations de gaz.

VU l'estimation des Domaines ;

VU la délibération n° 2023-04-009 du 06/04/2023 ;

CONSIDERANT que les diagnostics concernant les 2 locations de la bâtisse située Chemin du Fournier à Civrieux d'Azergues (ancienne gare SNCF) indiquent que d'importants travaux de mises aux normes doivent être réalisés ;

CONSIDERANT l'importance du coût financier de ces travaux ;

CONSIDERANT que par délibération n° 2023-04-009 du 06/04/2023 le conseil municipal a décidé de la mise en vente de cette bâtisse ;

CONSIDERANT que contrairement à ce qui était initialement prévu, la vente de l'immeuble occupé par les locataires actuels s'avère finalement envisageable ;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de vendre l'immeuble occupé à un acquéreur unique, lequel fera son affaire de la poursuite des baux en cours et des travaux de mise aux normes nécessaires ;

CONSIDERANT qu'une vente occupée induit toutefois une diminution du prix de vente initialement fixé à 150 000 € net vendeur ;

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE VENDRE la bâtisse communale située Chemin du Fournier (ancienne gare SNCF) occupée au prix net vendeur de 125 000 €, l'acquéreur faisant son affaire de la poursuite des baux d'habitation en cours et des travaux de mise aux normes nécessaires ;

AUTORISE Mme le Maire à signer un compromis de vente avec la latitude de +/- 10% ;

DIT que la mise en vente selon ces nouvelles modalités est valable à partir de ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

- **Affaires juridiques :**

⇒ *Dossier en appel*

Pour satisfaire à la demande insistante de l'administré concerné, Mme le Maire précise ce qui a été annoncé lors du Conseil Municipal du 2 mars dernier :



Suite aux violentes attaques envers la municipalité et en particulier orientées vers notre 1^{er} adjoint, à l'aide des réseaux sociaux, une plainte avait été déposée.

L'auteur de ces attaques a été condamné par le Tribunal Correctionnel de Lyon en date du 11 janvier 2023. Il a été déclaré coupable de harcèlement moral et condamné à payer une amende de 3 000 € au titre de l'action publique ainsi qu'à payer la somme de 1 500 € au titre de dommages-intérêts et la somme de 800 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale à notre 1^{er} adjoint.

Il a d'ailleurs, dans ce jugement, échappé à 6 mois de prison avec sursis qui avaient été requis par le Procureur de la République.

Si ce jugement du 11 janvier 2023 du Tribunal Correctionnel de Lyon existe bel et bien dans l'ordonnancement juridique, son exécution est pour l'instant suspendue du fait de l'appel interjeté par cet administré (appel dont Mme le Maire ignorait l'existence en date du 2 mars 2023 et reçu officiellement en mairie au mois de juin).

L'auteur des faits sera par conséquent prochainement rejugé, et le juge d'appel aura à confirmer ou infirmer la décision des premiers juges.

⇒ Autre dossier en-cours

La commune a porté plainte suites aux dégradations constatées sur la commune la semaine dernière. Deux poubelles appartenant à des administrés ont été brûlées sur la RD30 ce qui a nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers et de la gendarmerie. Nous avons pu constater également qu'une poubelle située à l'arrêt de car de la place des ponts avait été brûlée. Nous disposons d'images vidéo sur lesquelles on peut voir l'incendiaire passer à l'acte.

De plus, la jardinière sur notre monument aux morts au cimetière a elle aussi été détruite, ce qui est symboliquement encore plus grave.

- Motions de soutien :

⇒ Aux maires et élus des communes

Mme le Maire présente la motion de soutien aux maires et élus des communes :

« Depuis les élections municipales de 2020, près de 1300 maires en France ont démissionné de leur mandat, ainsi que de très nombreux adjoints et élus municipaux. Soit près de 4000 élus démissionnaires en moins de trois ans recensés par l'Association des Maires de France sur la base de résultats en cours de consolidation. Ce chiffre est en progression par rapport à la précédente mandature.

Si le Rhône est moins touché que d'autres départements, 4 maires sur 267 et près de 250 adjoints et élus municipaux sur 5200 ont démissionné ! La question des démissions en nombre des élus locaux est cependant posée et renvoie à une actualité récente.

Cette question, c'est celle :

- des violences physiques et verbales, et des pressions en tous genres relayés par les réseaux sociaux qui n'hésitent pas à exposer les élus locaux et leur famille, comme vient de le vivre



ce maire de Loire-Atlantique conduit à démissionner de son mandat et à quitter sa commune après des mois de harcèlement et l'incendie de son domicile et comme nous le vivons encore actuellement sur notre commune ;

- des lourdeurs de la bureaucratie qui font de l'exercice municipal un véritable casse-tête avec un code de l'urbanisme passé de 600 à 3600 pages en 40 ans, un code de l'environnement multiplié par dix depuis 20 ans, et un code général des collectivités territoriales qui a triplé en 20 ans ;

- de la recentralisation en marche qui prive les maires et les élus locaux des leviers financiers et fiscaux nécessaires à leur action ;

- des difficultés croissantes à concilier l'exercice d'un engagement électif avec une activité professionnelle et une vie familiale.

Cette situation doit conduire l'État et le Parlement à apporter des réponses concrètes à la mesure de tout ce que les maires et les élus municipaux accomplissent au quotidien au service des habitants et du territoire.

Représentants de l'État sur le terrain, les maires sont aussi l'incarnation de la République et les garants des valeurs sur lesquelles repose notre démocratie.

C'est pourquoi, les élu(e)s de la Commune de Civrieux d'Azergues :

- affirment leur soutien aux maires et aux élus municipaux dont l'engagement mérite d'être mieux reconnu ;

- demandent à l'État de prendre des mesures fortes en termes de prévention, d'alerte et de suivi des plaintes, et de sanction, afin de mieux protéger les élus locaux dans l'exercice de leur mandat,

- demandent à l'État et au Parlement d'alléger et de simplifier les normes pesant sur les collectivités territoriales et leurs élus ;

- demandent à l'État et au Parlement de donner aux élus locaux la liberté et les moyens d'agir dans le cadre d'une véritable décentralisation. »

⇒ Aux Missions locales :

Mme Bresson explique que les Missions Locales vont faire l'objet de 8 grands chantiers initiés par le gouvernement. L'un d'entre eux est la création de « France Travail » qui viendrait en remplacement de Pôle emploi.

Sous la houlette de « France Travail », les missions locales seraient intégrées dans ce nouvel organisme ; ce qui occasionne de grandes inquiétudes auprès des missions locales actuelles et leur devenir. La notion de service de proximité, très appréciée des administrés, va très certainement disparaître alors que le rôle des intervenants représente un lien privilégié entre les jeunes en quête d'emploi ou formation et les organismes tels que Pôle Emploi.

La motion de soutien suivante a pour but d'associer la mairie de Civrieux d'Azergues au maintien du réseau des Missions Locales avec des interventions régulières dans nos communes au plus près des administrés.

Le texte de la motion de soutien se présente ainsi :

« L'Union Nationale des Missions Locales a adopté lors de son bureau du 23 février 2023, des propositions, dans le cadre des débats en cours sur le projet « France Travail », voulu par le Gouvernement.

Ces propositions, contextualisées et reprises dans une contribution dénommée « Projet France Travail : une seule boussole, l'intérêt général ! », visent à créer les conditions pour que les Missions Locales, service public territorialisé et partenarial de l'insertion des jeunes, présidé par des élus locaux, puissent aller encore plus loin dans la réponse aux besoins des jeunes, des entreprises et des territoires :

- Garantir une place et un rôle décisifs pour les élus du bloc communal, démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées, dans France Travail.
- Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion, qui nie les capacités de choix des jeunes, et de diagnostic des professionnels, et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur sans les « enfermer dans des cases ».
- Conférer au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail », afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques, acquis tout au long de ses 410 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.
- Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales, afin de mettre fin à la mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère, propice à une réelle coopération des membres du Service Public de l'Emploi.
- Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale, notamment avec les employeurs et les partenaires publics et associatifs locaux, pour ne pas nuire à son agilité.

Le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues rappelle son attachement fort aux actions, à l'autonomie et aux modalités de gouvernance des Missions Locales, et soutient les propositions de son réseau dans les débats en cours sur « France Travail ».

- **Information du SIEVA sur les tarifs :**

Une note d'information émanant du SIEVA est arrivée cette semaine en mairie et nous apprend que le tarif de l'eau évolue à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cette augmentation est due à la hausse des tarifs de l'électricité et des produits chimiques subit par l'entreprise SUEZ, délégataire du service public de production de l'eau potable.

En conséquence, le comité syndical réuni le 23 juin 2023 a décidé d'augmenter le prix du mètre cube d'eau de 0,25 € à partir du 1^{er} juillet.

Le tarif passe donc de 2,49 € à 2,74 € le m³.

Le SIEVA s'est également engagé à réviser ce tarif en cas de diminution des coûts d'exploitation.

- Points sur le service « Périscolaire » et le fonctionnement de l'école

✳ Service périscolaire :

Mme le Maire fait un retour sur la rencontre qui a eu lieu en mairie avec les parents d'élèves délégués au sujet de la fin d'année scolaire particulièrement compliquée suites aux arrêts maladie simultanés de plusieurs agents en charge du périscolaire.

Pour pallier ces remplacements soudains, les parents d'élèves avaient été sollicités dans l'urgence et 2 embauches en CDD ont pu être effectuées pour assurer le fonctionnement de la cantine et de la garderie.

Mme le Maire rappelle que dans l'urgence, il n'est pas possible d'avoir recours aux petites annonces pour recruter du personnel au pied levé ; c'est pourquoi, il a été proposé aux délégués présents d'établir une liste de parents ou grands-parents ponctuellement disponibles. Ces personnes pourraient être contactées par la secrétaire générale, en cas d'absolue nécessité, pour remplacer un agent absent. Cette solution a été très bien accueillie et un groupe WhatsApp pourrait être créé en début d'année scolaire pour assurer la réactivité d'un recrutement ponctuel mais néanmoins urgent.

Par ailleurs, Mme le Maire annonce qu'un recrutement d'un Service Civique est en cours pour toute l'année scolaire à venir.

La problématique des recrutements dans les services périscolaires mais également dans les centres de loisirs, colonies de vacances, chauffeurs de cars,... sont récurrents et sont constatés sur tout le territoire français. S'agissant de temps partiels à horaires découpés, ces emplois trouvent difficilement des candidats ; C'est pourquoi, la municipalité reste inquiète sur le fonctionnement pérenne du périscolaire les années à venir.

Mme le Maire tenait à remercier les élus et conjoints d'élus, qui au pied levé, se sont rendus disponibles tout au long de l'année pour assurer le service de cantine et garderie.

✳ École

- Mme le Maire indique que pour faire face aux comportements inappropriés de certains enfants envers le personnel périscolaire, les élus souhaiteraient mettre en place un système de récompense (permis à points) pour les enfants, qui entre 2 périodes de vacances, se sont bien comportés. Ainsi, chaque vendredi avant les vacances scolaires, une activité « originale » serait proposée à ces enfants (probablement sur le temps périscolaire du soir). Ce système reste à être défini pour la rentrée scolaire et c'est en concertation avec les délégués des parents d'élèves que des idées d'animations seront mises en place. Le souhait est de valoriser les bons comportements et de renforcer les valeurs éducatives autour du respect.

- M. DESBAT indique qu'en concertation avec Mme la Directrice de l'école Maurice Gilardon, la création d'un jardin potager a été prévue et que le Centre de Loisirs propose de mutualiser cet espace avec l'école pour entretenir ce jardin (notamment les mercredis).
Ce projet sera finalisé début septembre pour planifier les travaux au cours des vacances de la Toussaint.
 - Mme PONGE fait savoir qu'un lampadaire se trouvant dans le périmètre scolaire semble défectueux. Mme le Maire indique que ce lampadaire n'est pas électrifié et reste donc inactif mais il sera supprimé par les services techniques avant la prochaine rentrée.
 - Mme PONGE souhaite faire part des réponses très positives issues du questionnaire adressé aux familles portant sur le fonctionnement du périscolaire. Il en ressort que 70% des familles sont satisfaites ou très satisfaites ; ce qui rassure la municipalité sur l'organisation de ce service.
- **Informations diverses :**
 - Le système d'alerte anti-intrusion « MYKEEPER » a été installé à l'école
 - Le magazine « ENSEMBLE » est en cours d'impression. Mme le Maire rappelle qu'un questionnaire sera joint pour connaître l'avis des sévériens sur la future zone de Charlieux.
 - Voirie : les traçages au sol seront refaits durant l'été

La séance est levée à 18h40

Secrétaire de séance
Mme Laëticia PONGE



Mme le Maire
Mme Marie-Pierre TEYSSIER



